

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

-----

**2012 DAC 172** Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris (11e).

**Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris 11e ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris 11e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : De juin 1940 à la Libération de Paris, cet immeuble a abrité une organisation juive le Comité Amelot. Sous couvert du dispensaire La mère et l'enfant un mouvement de résistance oeuvrait. Face aux persécutions, le Comité Amelot a apporté une assistance morale et matérielle à la population juive, et a organisé des réseaux de sauvetage d'adultes et d'enfants.

A la mémoire de son œuvre, de ses participants, et de ses disparus.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 218 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.